



George W. Bush devrait-il être arrêté à Calgary, en Alberta, et jugé pour crimes internationaux ?

La construction de l'impunité par la propagande

Par [Prof. Anthony J. Hall](#)

Mondialisation.ca, 12 mars 2009

12 mars 2009

Région : [États-Unis](#), [Le Canada](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Loi et Justice](#)

WANTED

George W. Bush



FOR CRIMES AGAINST
HUMANITY AND THE PLANET

Pendant de trop longues années, quelques sociologues ont battu le haut du pavé en participant à une campagne de propagande visant à dénigrer toute critique de la politique des États-Unis en l'assimilant à une fascination pathologique des masses pour le complotisme. Les temps changent. Lors de la prestigieuse conférence annuelle de sociologie de l'université de Winnipeg, le 6 mars 2009, le professeur Anthony J. Hall s'est interrogé sur l'impunité de l'administration Bush que lui procure le tabou du 11-Septembre. Nous reproduisons la version développée de son intervention.



De graves allégations criminelles planent autour de l'ex-président des États-Unis, George W. Bush, et de l'actuel président du Soudan, Omar al-Bashir. À la fin du mois de février 2009, il a été rapporté que la Cour pénale internationale basée à La Haye se prépare à émettre un mandat à l'encontre d'al-Bashir au sujet de sa culpabilité présumée à des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Alors que ces documents étaient en cours de préparation contre le chef de l'État du Soudan, l'ex-président Bush se préparait à lancer une série de conférences rémunérées débutant à Calgary, en Alberta (Canada) le 17 mars. La visite de Bush dans la capitale pétrolière de l'Alberta fait figure de test de la cohérence et de l'authenticité de la position « sans équivoque » du gouvernement canadien, selon laquelle « le Canada n'est pas et ne deviendra pas un refuge sûr pour les personnes impliquées dans des crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou autres actes répréhensibles. »

Le contraste entre les traitements accordés à Bush et à al-Bashir ont été mis en évidence quasiment par inadvertance, par Geoffrey York, un collègue avec qui je m'entretenais souvent quand nous étions tous les deux correspondants réguliers du quotidien *Globe and Mail* il y a presque 20 ans, sur les péripéties d'affaires autochtones du Manitoba qui, à maintes reprises, devinrent des sujets captant l'attention nationale. Dans son reportage sur les charges retenues contre al-Bashir, York écrivait : « Pour la première fois dans l'histoire, un tribunal pénal international s'apprête à émettre un mandat d'arrêt contre le chef d'un État, l'accusant d'orchestrer une campagne de meurtres, de tortures et de viols. » Le journaliste estimait que l'initiative de la CPI « serait saluée par beaucoup comme un signe que personne n'est au-dessus de la loi. »

Ce contraste frappant entre le traitement d'al-Bashir et celui de Bush sert à clarifier la division qui existe dans le monde entre des criminels (ou présumés tels) en deux grandes catégories, l'une constituée par une petite élite essentiellement au-dessus des lois et l'autre par des gens pas suffisamment riches ni assez influents pour s'affranchir de la force coercitive de la loi. Ce n'est pas sans ironie que je suis arrivé à cette conclusion. D'une part, la décision de la CPI d'engager des poursuites contre al-Bashir, ainsi que d'ouvrir un véritable procès contre le chef de guerre congolais Thomas Lubanga Dyilo en janvier 2009, sont les signes d'une transformation majeure de la CPI. Le tribunal n'est plus un simple porte-voix pour l'expression vide de nobles idéaux, mais plutôt un lieu de véritable engagement visant à assujettir la règle du meurtre, de la mutilation et de l'intimidation à l'autorité supérieure du droit.

D'autre part, en désignant par sa première action juridique la responsabilité de potentats locaux dans ces régions de l'Afrique qui souffrent, là même où souvent dominent les cartels des matières premières et leurs régimes clientélistes, la CPI a surtout souligné l'hypocrisie de l'Occident qui protège ses propres seigneurs et profiteurs de guerre au sein du complexe militaro-industriel de toute responsabilité juridique pour les actes de violence de ses agents : beaucoup de ceux qui régulièrement planifient, instiguent, financent, arment, facilitent et s'engagent dans cette exploitation appartiennent à ce que l'on appelle le secteur privé. En effet, le double standard promu par la CPI dans le choix de ses objectifs en matière de poursuites n'est que la répétition sur la scène internationale de la grande duplicité du système de justice pénale aux États-Unis.

Comme l'illustre crûment la proportion inéquitable et scandaleusement élevée de Noirs parqués dans les prisons privatisées de la superpuissance déclinante [1], les forces de l'ordre et la justice, de toute évidence, font montre d'efforts disproportionnés pour criminaliser les Afro-américains pauvres, en prenant soin d'exclure de leur attention les

habitants des banlieues pavillonnaires à la peau claire et les enclaves plus rares encore de l'extrême richesse. Les autorités en charge de l'application du nouveau droit international se limiteront-elles à poursuivre les responsables de gangs dans le ghetto continental de l'Afrique tout en regardant ailleurs quand il s'agit de réseaux criminels plus globaux dont les sièges sont situés en Amérique du Nord, en Europe, en Israël, et, de plus en plus, en Chine, en Inde et en Russie.

Si la renommée d'Omar al-Bashir est loin d'être internationale, George Bush est l'un des hommes les plus connus dans le monde. En effet, tout au long des huit années de sa présidence désastreuse, Bush a réussi à se rendre odieux à l'ensemble de la planète. Il est largement détesté pour ses décisions politiques ainsi que pour l'assortiment de faucons bellicistes, de corsaires du capital, de propagandistes du mensonge, d'évangéliques fanatiques, d'usuriers, de dérangés défenseurs de la torture, et de généraux psychotiques qui formaient son proche entourage [2]. Une proportion importante de l'opinion publique mondiale voit cet homme discrédité comme l'incarnation de quelque chose de bien pire qu'un exécrationnel dirigeant. Ils considèrent le 43^e président des États-Unis comme un individu grossier, irrespectueux des lois. En effet, beaucoup voient à juste titre Bush comme un déviant pathologique qui nourrissait le fantasme délirant que la puissance de sa fonction lui donnait tout pouvoir pour autoriser les forces armées de son pays et de compagnies de mercenaires privées à commettre massacres, disparitions et tortures les plus graves et d'une amplitude génocidaire.

Cette vision très populaire s'appuie sur un nombre croissant d'études juridiques d'universitaires qui utilisent des éléments de preuve déjà disponibles dans la sphère publique pour établir que George Bush et ses subalternes ont violé de nombreuses lois nationales et internationales, y compris les Conventions de Genève et les instances de l'ONU interdisant la torture. Philippe Sands, Francis Boyle [3] et le professeur Michael Mandel de l'Osgood Hall Law School, trois des juristes internationaux les plus actifs, ont démontré que George Bush et son cabinet de guerre avaient transgressé le droit international, à de très, très nombreuses reprises. De fait, la liste est longue des juristes qui cherchent à amener l'ex-président américain devant la justice. Avec son nouveau livre, *The Prosecution of George W. Bush for Murder*, Vincent Bugliosi, ancien procureur dans l'affaire Charles Manson, ajoute sa voix à la foule [4].

Compte tenu de la substance et de l'étendue de la documentation déjà assemblée pour inculper Bush et nombre de ses principaux lieutenants pour des crimes nationaux et internationaux, la capacité de l'ex-président à franchir les frontières internationales pour donner des discours dans des lieux comme Calgary est un indicateur du malaise juridique des organismes d'application de la loi. Le rôle de ces organismes est-il de protéger la propriété et le prestige des riches de l'incursion des marginalisés et des démunis ? La loi n'est-elle pas une simple vue de l'esprit si elle ne peut pas restreindre l'utilisation abusive de la violence aux fins d'enraciner les privilèges et d'intimider la dissension ? Les autorités de la Couronne au Canada ou le ministère public dans d'autres pays se lèveront-ils afin de démontrer leur respect pour la puissance de la loi et son application uniforme au président comme à l'indigent, aux colons comme aux autochtones, aux Blancs comme aux Noirs ? Comment pouvons-nous transcender les codes, souvent racistes, contenus dans la rhétorique de la loi et de l'ordre, et les élever aux normes requises par le respect de la primauté du droit ?

Donnera-t-on jamais sa chance à l'épanouissement de la vérité dans un procès qui verrait, non seulement Bush, mais aussi Richard Cheney, Donald Rumsfeld, Paul Wolfowitz,

Condoleezza Rice et d'autres rendre des comptes pour leurs décisions et leurs actions dans la conduite de guerres d'agression. En tant que principaux stratèges, les industriels de l'armement et du pétrole, les propriétaires de sociétés de mercenaires, et leurs lobbyistes et propagandistes, la plupart de ces individus ont contribué à édifier les plans de ce projet pour un nouveau siècle américain, c'est-à-dire la privatisation de notre économie basée sur la terreur et les fausses justifications pour les soi-disant « guerres préventives ». Un an avant le 11 Septembre, le PNAC annonçait le besoin « d'un nouveau Pearl Harbor », afin de produire le climat d'hystérie nécessaire à la réalisation des objectifs de ses sponsors. Le plus ambitieux d'entre tous était la création d'un prétexte pour prendre le contrôle des ressources pétrolières en Irak et dans tout le Moyen-Orient.

Imaginer le monde régi par le droit international

Depuis plusieurs générations, le principe a été établi que tous les peuples du monde et leur gouvernement doivent reconnaître l'intérêt commun de la compétence universelle lorsqu'il s'agit de traiter de la plus haute forme de criminalité. À son retour d'Afrique en 1890, George Washington Williams, un missionnaire noir des États-Unis, a contribué à établir la pensée légale dans cette direction. Comme Williams cherchait des mots assez évocateurs pour décrire les effroyables violations des droits de l'homme dont il avait été témoin dans l'État dit libre du Congo du roi Léopold, il trouva l'expression « crimes contre l'humanité ». En 1944, un juif polonais qui avait échappé à l'horreur nazie en Europe, s'appuya sur son expérience pour renforcer le vocabulaire de la criminalité internationale. Raphael Lemkin a inventé la notion de « génocide », afin de faire avancer le projet d'essayer de traiter des crimes si graves qu'ils compromettent la survie d'une partie de la famille humaine. Dans le monde entier, Lemkin a cherché à ce qu'il ne puisse y avoir d'immunité, ni de refuge, pour ceux qui sont impliqués dans l'élimination de groupes nationaux, ethniques, raciaux ou religieux ; mécanismes auxquels il ajoute aussi le génocide culturel. Lemkin a contribué à aider les délégations à l'Organisation des Nations Unies à établir, en 1948, la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide. Ce pilier fondamental du droit international n'a été adopté par les États-Unis qu'en 1989.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement états-unien a brièvement été perçu comme le principal champion du principe que ceux qui commettent les cas les plus élevés de criminalité internationale doivent être tenus responsables individuellement en tant que personnes. Cette brève convergence du pragmatisme et de l'idéalisme a été mise en œuvre dans les processus juridiques de Nuremberg et de Tokyo, où certains des dirigeants de l'Axe défait ont été jugés devant des tribunaux militaires internationaux. En décrivant ses objectifs au président états-unien Harry Truman, le procureur général du gouvernement des États-Unis à Nuremberg Robert Jackson, a expliqué que le moment était venu d'établir clairement « que la guerre d'agression est illégale et criminelle ». A son avis, une telle activité, y compris les campagnes « d'extermination, d'asservissement et de déportation de civils », constituaient des « crimes internationaux » pour laquelle « les individus sont responsables ». En présentant son argumentation devant les juges, Jackson a souligné l'importance d'aller au-delà de toutes les anciennes lignes de défense qui avaient fourni une « immunité pour pratiquement toutes les personnes impliquées dans les plus grands crimes contre l'humanité et la paix ». « Un aussi vaste domaine d'irresponsabilité » ne pourrait plus être « toléré » parce que « la civilisation moderne met des armes de destruction illimitées dans les mains des hommes. »

Le vocabulaire utilisé par les juges de Nuremberg dans la détermination de la peine des condamnés nazis souligne que « le fait de déclencher une guerre d'agression n'est pas

seulement un crime international ; il est le crime international suprême qui se distingue des autres crimes de guerre seulement en ce sens qu'il renferme tout le mal accumulé de l'ensemble. » Les attendus de Nuremberg ont été affinés et adoptés en 1950 par l'Organisation des Nations Unies comme principes qui incluent, précisément, la nature même des actes illégaux connus pour avoir eu lieu, par exemple, à Abou Ghraïb et à Guantanamo sous la présidence de George W. Bush. Les principes de Nuremberg divisent la criminalité internationale en trois catégories : les crimes contre la paix, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Un de ces principes stipule que : « le fait que l'auteur d'un crime international a agi en qualité de chef d'État ou de fonctionnaire ne dégage pas sa responsabilité en droit international. » [5].

Bien que la Cour pénale internationale soit un nouvel ajout récent à l'infrastructure juridique du droit pénal international, elle s'appuie sur des espoirs, des idéaux et des traditions qui ont de profondes racines dans beaucoup de sociétés en quête de justice. En dépit de tous ses problèmes et lacunes, la CPI est la meilleure expression d'une tentative visant à implémenter un grand nombre des proclamations les plus émouvantes de l'humanité annonçant l'égalité de chaque vie humaine telle que définie dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. La CPI a été créée à la suite d'une étude des Nations Unies pour devenir une véritable entité lors du Statut de Rome en 1998. Le tribunal a acquis une forme institutionnelle en 2002. Il compte actuellement 108 États membres, dont le Canada, avec 40 États supplémentaires en passe de ratifier le Statut de Rome.

Les gouvernements de la Russie, de l'Inde et de la Chine s'opposent à la cour. Le président Bill Clinton a signé le traité de Rome au nom de son gouvernement mais le président Bush a annulé la signature de son prédécesseur en 2002 dans le cadre de ses vastes et multiples efforts visant à exclure les États-Unis de plusieurs accords multilatéraux. La CPI demeure-t-elle le meilleur espoir pour l'avenir, ou le lamentable échec des États à ce jour pour défendre et faire respecter la primauté du droit international nous conduit-il à un stade où l'humanité doit essayer autre chose ? Sommes-nous arrivés à un point dans l'évolution de la communauté mondiale, où il devient envisageable, voire nécessaire, de commencer à mettre en place les structures d'une véritable juridiction dont les fonctionnaires appliqueraient leur compétence pour arbitrer et faire appliquer le droit pénal international par l'expression d'une certaine forme de citoyenneté partagée de l'humanité ?

Calgary et le Congo

Il y a beaucoup plus en jeu que ce que l'on discerne immédiatement de la décision de George Bush d'accepter une invitation à s'adresser à un parterre de chefs d'entreprise réunis à Calgary par la Chambre de Commerce locale. Selon David Taras, un professeur de sciences politiques à l'université de Calgary, il faut y voir une stratégie de l'ancien président des États-Unis pour entamer le processus de réhabilitation de son image auprès du public dans ce centre urbain « très conservateur et pro-américain ». Certains ont surnommé Calgary la « Houston du nord », un surnom qui ne rend pas compte du caractère réel de la ville. Calgary est en effet quasiment une colonie de Houston et de Dallas, économiquement et, dans une certaine mesure, politiquement et culturellement. Une forte proportion de ses habitants ont émigré du Texas ou ont des parents qui ont fait le voyage vers le nord depuis l'État de l'ancien gouverneur Bush. Calgary est la base politique et la circonscription du gouvernement minoritaire de l'actuel dirigeant du Canada, le Premier ministre Stephen Harper. En 2001, Harper et certains de ses proches conseillers de la province ont clairement affiché leurs positions pleines de préjugés quand ils ont préconisé la construction d'un « pare-feu » autour de l'Alberta afin de protéger ses ressources pétrolières et ses agences

de l'autorité constitutionnelle du gouvernement national du Canada.

Au cours des huit dernières années, Harper a agi plus ou moins comme le principal détenteur de la marque de fabrique Bush dans sa gouvernance du Canada. En tant que leader de l'opposition, Harper a réprimandé le Premier ministre Jean Chrétien de ne pas engager les troupes canadiennes dans l'invasion anglo-US et l'occupation de l'Irak. Harper a travaillé en étroite collaboration avec l'ancien Premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein, en s'opposant au protocole de Kyoto sur le changement climatique mondial. Les deux ont repris à leur compte le discours politique développée par la société de conseil et relations publiques, Burson-Marsteller. La branche de cette société à Calgary est la National Public Relations, dont les « chargés de communication verts » ont créé des organisations de façade, telles que la Canadian Coalition for Responsible Environmental Solutions.

David Frum a été l'un des zéloteurs les plus frappants de l'axe idéologique qui relie l'Alberta aux idées et au staff de la Maison Blanche de Bush. Avant que Frum ne devienne l'un des principaux propagandistes de la « guerre contre la terreur » de George Bush [6] cette icône des néoconservateurs avait gagné ses galons en travaillant au magazine libertaire *Alberta Report* de l'évangéliste Ted Byfield. Frum est largement crédité à droite pour avoir contribué à renouveler la condamnation de « l'Empire du Mal » de Ronald Reagan, par l'élaboration de la formule « l'Axe du Mal ». George Bush la rendit célèbre en l'incluant à sa propagande de guerre d'agression dans son discours présidentiel sur l'État de l'Union en janvier 2002.

Par conséquent, de nombreuses forces de l'histoire convergent dans la manière dont Bush sera reçu par les fonctionnaires de l'immigration et du ministère de la Justice quand il atterrira à l'aéroport international de Calgary. Le 23 février 2009, une organisation portant le nom d'avocats contre la guerre a averti des fonctionnaires, y compris le Premier ministre Harper et le chef de l'opposition de Sa Gracieuse Majesté, que « George W. Bush, ancien président des États-Unis et commandant en chef des forces armées états-uniennes, est une personne soupçonnée de torture et autres violations flagrantes des droits humains, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, de manière crédible. » Se référant à des dispositions très précises de la loi sur l'immigration et de ses sections particulières relatives aux crimes contre l'humanité et crimes de guerre, les juristes ont précisé pourquoi Bush ne devrait pas être autorisé à entrer dans le pays. Ils continuent en expliquant que, si Bush est autorisé à pénétrer sur le territoire canadien, alors il devrait être arrêté par des agents de police canadiens. À l'appui de ces assertions, les juristes citent de nombreuses sources, y compris des éléments de preuve tiré d'un rapport interne de l'armée US terminé en juin 2008 par le général Antonio Taguba. Ils ont également cité certaines des conclusions rendues en février 2009 par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, Manfred Nowak. Ce responsable de l'ONU écrit : « Nous possédons tous les éléments de preuve qui établissent que les méthodes de torture utilisées dans les interrogatoires par le gouvernement des États-Unis ont été spécialement ordonnés par l'ancien ministre de la Défense américain Donald Rumsfeld Il est évident que ces ordres ont été donnés en pleine connaissance par les plus hautes autorités des États-Unis. »

Il existe de nombreux aspects canadiens à la prolifération mondiale de la torture, aux restitutions extraordinaires, aux incarcérations injustifiées, aux refus d'une procédure régulière et à d'autres violations flagrantes des droits humains qui dans la plupart des cas impliquent, d'une manière ou d'une autre, la Maison-Blanche de George Bush. La gendarmerie royale du Canada, le ministère canadien des Affaires étrangères et le Service canadien du renseignement de sécurité sont impliqués avec l'ensemble des branches du gouvernement états-unien dans les événements qui ont conduit à l'emprisonnement et à la

torture en Syrie des citoyens canadiens Maher Arar, Abdullah Almalki, Ahmed El-Maati et Muayyed Nureddin. La terreur d'État qui s'abattit sur ces personnes constitue une petite partie du régime de non droit transnational résultant de l'affirmation illégale du président des États-Unis de sa compétence juridictionnelle sur toute personne, partout dans le monde, qui serait désignée par le pouvoir exécutif des États-Unis comme combattant ennemi illégal. Ce terme de « combattant ennemi illégal » est une expression inventée par les conseillers de George Bush comme un dispositif linguistique permettant au gouvernement voyou des États-Unis de se soustraire à la juridiction de droit international ou même à sa propre législation.

Michael Keefer, de l'université de Guelph, a soigneusement étudié le zèle du gouvernement de Stephen Harper à reproduire la stratégie de George W. Bush pour amplifier le rôle de la sécurité nationale étatique en jouant jusqu'à l'hystérie la carte de la menace de l'existence supposée d'une cellule terroriste islamiste locale dans la région du Grand Toronto. Keefer a montré la façon dont la GRC a utilisé des « taupes » rétribuées qui reçurent plusieurs millions de dollars pour la fabrication d'un fiasco lorsque les « accusations se sont évaporées ». L'affaire a littéralement « implosé » après que la GRC eût créé les conditions politiques pour que le Premier ministre Harper puisse diffuser en 2006 la version canadienne des théories hallucinatoires de George Bush au sujet de la « haine » imaginaire que l'islam vouerait aux libertés occidentales. La débâcle fut sévère, mais probablement pas assez pour ne pas détruire les vies de jeunes gens traumatisés et ce bien qu'ils soient sortis libres du tribunal. Selon Keefer, cet épisode consistait essentiellement dans son ensemble en « une opération de propagande concoctée pour renforcer la frauduleuse opération de manipulation psychologique que constitue la guerre contre le terrorisme ayant suivi le 11-Septembre ».

Le rôle des gouvernements canadien et états-unien en tant que partenaires dans des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international est illustré de façon transparente dans le cas du citoyen canadien Omar Khadr [7]. Khadr était un enfant soldat de quinze ans en Afghanistan lorsque les forces américaines l'arrêtèrent après un incident violent au cours duquel le jeune garçon fut blessé deux fois. Peu de temps après cet épisode litigieux, Khadr fut transféré dans le tristement célèbre camp X-Ray de Guantanamo à Cuba. Le Premier ministre Stephen Harper a utilisé l'affaire pour affirmer publiquement sa volonté de subordonner la souveraineté du Canada à la culture de domination militaire de l'Amérique de George Bush. À la différence des dirigeants des autres pays occidentaux qui sont intervenus avec succès pour faire libérer leurs citoyens de Guantanamo, Harper s'est fait un point d'honneur de ne pas demander aux autorités américaines, le retour d'Omar Khadr dans son pays de naissance.

Le général canadien Roméo Dallaire, qui prit part à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, a fait des observations sur l'importance de l'affaire Omar Khadr comme une expérimentation par les gouvernements canadien et états-unien de décisions de ne pas respecter les lois internationales interdisant la poursuite des enfants soldats. Dallaire a écrit : « Nous permettons aux États-Unis de juger un enfant soldat canadien devant un tribunal militaire dont les procédures violent les principes fondamentaux de la justice. » Le général a fait état de « preuves irréfutables de malversations des États-Unis », d'« altérations » de preuves par des fonctionnaires, et de diverses formes d'abus à l'encontre d'Omar Khadr, y compris des menaces de « viol et de mort ». Dans l'affaire Omar Khadr, Dallaire accuse le gouvernement du Canada de se rendre complice d'« un affront aux droits de l'homme et au droit international. »

Le mépris de tous les principes reconnus du droit états-unien et international à Guantanamo Bay et à Abou Ghraïb seront presque certainement vus par les générations futures comme définissant des marqueurs de l'infamie des deux mandats de la présidence de George W. Bush. Un certain nombre de juristes militaires ont démissionné de leur poste à Guantanamo, dégoûtés, y compris le colonel Morris Davis, le procureur en chef. Un whistler blower (dénonciateur, NdT) plus récent est le lieutenant-colonel Darrel Vandeveld, ex-procureur. Comme rapporté dans le *Globe and Mail*, le 2 mars 2009, Vandeveld a condamné les « traitements sadiques », les « abus » et le « simulacre » de justice appliqué à Khadr et aux autres détenus dans le « désordre sans nom » de Guantanamo. C'est le « goulag de notre époque », a déclaré Amnesty International. « Je ne pouvais pas croire que les Américains pouvaient faire cela » a déclaré Vandeveld, en prévision de témoignage, qu'il pourrait très bien être appelé à donner devant un tribunal de droit national ou international.

La poursuite de la persécution dans un goulag états-unien d'un jeune homme appréhendé alors qu'il était un enfant soldat jette une ombre étrange et révélatrice sur la poursuite concomitante de l'inculpation de Thomas Lubanga Dyilo par la CPI à La Haye. Lubanga a été accusé de recruter et de déployer des enfants soldats dans l'Est du Congo. De nombreuses sociétés minières canadiennes et états-uniennes font parties, en bonne place, des sociétés occidentales (Amérique du Nord, Europe et Afrique du Sud) qui contribuent à alimenter les conflits où des enfants soldats sont régulièrement déployés. Les enfants soldats continuent d'être incorporés par ceux qui aux deux bouts de la chaîne profitent des meurtres de masse et du chaos dans une zone qui a connu, de loin, le plus grand génocide depuis la Seconde Guerre mondiale.

Grâce à leur position commune sur l'affaire Omar Khadr, George Bush et Stephen Harper n'ont-ils pas transgressé le même droit international que Lubanga est maintenant accusé d'avoir violé ? Alors que nous approchons de la fin de la première décennie du XXI^e siècle, pourrait-il y avoir une preuve plus flagrante de l'anarchie cultivée au plus haut niveau de nos gouvernements ? Que reste-t-il à dire quand un ex-président états-unien, l'actuel Premier ministre canadien et un chef de guerre congolais peuvent tous les trois être accusés du même mépris pour les lois internationales interdisant le recrutement et la poursuite pénale des enfants soldats ?

Confronter les mensonges du 11 Septembre

Il n'est pas difficile d'imaginer les principaux arguments de la défense, si George W. Bush, Richard Cheney, Donald Rumsfeld et d'autres de leur sorte faisaient face à leurs accusateurs dans une cour de justice. La base de leur défense serait presque certainement à trouver dans leur affirmation que leur pays avait été attaqué en 2001 par un ennemi extérieur utilisant des tactiques tellement audacieuse et inattendue que les terroristes islamiques ont réussi à prendre par surprise l'ensemble du complexe militaro-industriel, ainsi que l'énorme machinerie de la sécurité nationale. A partir de là, les avocats de la défense soutiendraient que les invasions de l'Afghanistan et de l'Irak, ainsi que toutes les autres actions, y compris celles qui ont eu lieu dans la baie de Guantanamo et à Abou Ghraïb, ne peuvent être interprétées comme les éléments d'une guerre d'agression. Elles ne devraient pas être considérées comme faisant partie d'un plan coordonné d'agression militaire dont les juges de Nuremberg ont statué il y a longtemps qu'il constitue « le crime international suprême qui se distingue des autres crimes de guerre seulement en ce sens qu'il renferme tout le mal accumulé de l'ensemble. »

Suite à cette argumentation, les avocats de la défense affirmeraient que tout ce qui s'est

produit lors de la guerre (juste et civilisée) contre le terrorisme ne doit pas être interprété comme une guerre d'agression. Au contraire, ces actions devraient être considérées comme une forme d'auto-défense nécessaire, ou, peut-être comme des actions préventives entreprises par précaution avec l'espoir de sauver les civils innocents de la menace violente des extrémistes islamistes. Que nous en soyons conscients ou pas, nous sommes tous continuellement bombardés du message que nous avons de bonnes raisons de craindre la sauvagerie des terroristes, un message soigneusement élaboré par les praticiens de ce qu'on appelle « la gestion des perceptions » pour jeter une suspicion constante sur l'ensemble du monde arabe et musulman. En effet, la mythologie populaire de la guerre contre le terrorisme forme l'élément essentiel sur lequel se fonde l'économie de la terreur qui a alimenté la croissance de l'énorme complexe militaro-industriel tout au long de la présidence des Etats-Unis de George W. Bush. Le vieil ennemi du temps de la Guerre froide n'existant plus, un nouvel ennemi était nécessaire. Des entreprises telles que Blackwater, la société de mercenaires d'Eric Prince, ont été en mesure de prospérer dans le même moule privatisé comme ce fut le cas pendant la guerre sainte (ou djihad) capitaliste contre « l'Empire du Mal » soviétique.

En contre-interrogatoire des témoignages citant le 11-Septembre comme la principale justification des mesures qui ont été prises au nom de la guerre contre la terreur, un procureur pourrait affronter Bush et les autres de la manière suivante. Il ou elle pourrait citer à comparaître certains responsables US, dont la négligence et/ou l'incompétence supposées ont conduit à l'échec qui a permis aux terroristes d'atteindre leurs objectifs pourtant bien protégés. Le procureur pourrait demander des éclaircissements sur ce qui s'est passé à ces fonctionnaires dont les malversations et les erreurs ont causé des défaillances sans précédent, par exemple, ceux en charge du renseignement, du contre-espionnage, de la sécurité dans les aéroports, de la défense aérienne et de l'application des lois sur l'immigration. Savoir si tous les fonctionnaires incompétents furent virés ? Si certains ont été réprimandés ? Si quelqu'un avait démissionné ? L'accusé répondrait « Non ». Le procureur demanderait alors : « Pourquoi donc ? »

Si les meurtres de masse et la destruction occasionnés le 11/9 sont imputables à un échec massif de la sécurité nationale, pourquoi personne n'a-t-il assumé la responsabilité ou été tenu pour responsable d'éléments précis de ce prétendu échec ? Et quid de la propre responsabilité de George W. Bush dans la débâcle ? Pourquoi le Président lui-même n'a-t-il pas immédiatement pris en charge la crise en allant à Washington au lieu de fuir au fin fond de l'Amérique dans son avion Air Force One, laissant Richard Cheney, l'ancien PDG de Halliburton, en charge des opérations dans le bunker sous la Maison-Blanche au cours de la fatidique journée du 11 septembre 2001 ?

Les manquements les plus graves concernant les événements du 11/9 ne sont pas le fait des agences de renseignement des États-Unis, des services de sécurité des aéroports, du NORAD, etc. Au contraire, l'incapacité la plus profonde et la plus sombre à nous protéger de ces ennemis qui nous menace le plus est à chercher du côté des journalistes, des grands médias, des professeurs et des universités qui les (nous) emploient. C'est nous qui avons, dans la très grande majorité des cas, choisi de renoncer à notre scepticisme et, avec lui, à notre éthique professionnelle ainsi qu'à nos responsabilités. Dans l'ensemble, notre classe et notre caste continuent à répondre aux événements du 11-Septembre d'une manière expéditive plutôt que rationnelle. Comme je le vois, par conséquent, il s'agit d'une trahison en masse des intellectuels, qui constitue le plus important résultat sous-jacent de la poursuite de la fraude connue sous le nom de « guerre contre le terrorisme ». La guerre

contre la terreur continue à être produite, promue et vendue au public dans la plus agressive campagne de guerre psychologique jamais entreprise. Combien d'entre nous se font complices de cette noire machination par leur silence, le facteur principal qui permet la continuation de guerres d'agression justifiées au nom de la théorie officielle du complot du 11-Septembre, aussi infondée que dépourvue de preuves ?

Ce n'est pas mon intention, ici et maintenant, de déconstruire les mensonges et les crimes de la Maison Blanche de Bush ou, plus récemment, de la dissimulation par le Président Obama des éléments clés sur la vérité de ce qui s'est passé le matin du 11 septembre 2001. Je me suis d'ailleurs essayé à une telle déconstruction, mais pas de manière aussi exhaustive, experte et professionnelle que d'autres ont pu le faire. Je pourrais citer des dizaines, voire des centaines, de solides contributions scientifiques visant à rassembler des preuves spécifiques examinant par le menu et en grand détail ce qui s'est probablement et certainement passé, ainsi que ce qui n'a absolument pas eu lieu, ce matin lumineux de la fin de l'été 2001. Ces nombreuses contributions sont en grande partie dans le domaine public et sont facilement accessibles à l'ère de Google et de You Tube.

Alors que nombreux sont ceux qui ont déplacé les repères dans la compréhension de ceux qui sont engagés dans la quête de vérité, la contribution d'un universitaire en particulier, se distingue par la remarquable combinaison de sa portée, de sa précision et de son attention aux détails. Je crois que je parle pour beaucoup de collègues qui dans un large consensus s'accordent sur le fait que le professeur de théologie David Ray Griffin a plus que gagné le titre de doyen de ce que l'on appelle le « 9/11 Truth mouvement » [8]. Je mets au défi quiconque de lire une partie de la petite bibliothèque de livres et d'articles qu'il a écrits sur les divers aspects du 11 Septembre et de ne pas développer un mépris total pour la version officielle du complot. Compte tenu de ce que Griffin et d'autres ont déjà publié, il ne subsiste pas la moindre crédibilité à l'idée que la frappe sur le Pentagone et la pulvérisation des trois tours à structure d'acier du World Trade Center ont été causés par une poignée de Saoudiens seulement armés de cutters, disposant d'une formation sommaire au pilotage et d'un intense zèle djihadiste.

Récemment, est née la branche la plus professionnelle des sceptiques du 11-Septembre qui est le fait de l'infatigable Richard Gage, fondateur de l'association « Architects and Engineers for 9/11 Truth » forte de 600 membres (architectes et ingénieurs). Gage en réunissant une grande masse d'études techniques et en la vulgarisant, a établi au-delà du doute raisonnable que les tours aux puissantes structures en acier ne se sont pas écroulées du fait des crashes des avions de ligne, des incendies de kérosène et de la gravité, mais à cause de démolitions contrôlées. Toutes les trois se sont effondrées sur leur empreinte, peu ou prou à la vitesse de la chute libre.

Tout aussi récemment, j'ai étudié attentivement la profonde et abondante érudition affichée dans le livre du Canadien Peter Dale Scott, *The Road to 9/11 : Wealth Empire and the Future of America* [9]. Cet ouvrage, évalué par ses pairs, est publié par University of California Press située à Berkeley. Scott s'appuie sur des décennies d'enquête sur le fonctionnement interconnecté des compagnies pétrolières, des cartels de la drogue, des opérations de contre-espionnage, des banques et de la politique, et son volume met en évidence une collaboration aussi étroite que longue entre Dick Cheney et Donald Rumsfeld, laquelle culmine avec leurs apparitions et disparitions étranges dans les jours qui ont précédé et suivi le 11/9. Comme les travaux de Nafeez Mosaddeq Ahmed [10], le livre de Scott présente beaucoup d'éléments de preuve qui démontrent que le croquemitaine d'al-Qaïda a été impliqué de l'intérieur dans le fonctionnement de la sécurité nationale US, et ce dès son

incorporation dans les moudjahidine parrainés par le duo CIA-ISI. Commenant comme des acteurs clés dans les opérations financières de la défunte Banque de crédit et de commerce international (BCCI) fondée à Lahore, les personnages destinés à assumer leurs rôles au sein d'al-Qaïda ont contribué à faire avancer le processus de transformation du terrorisme en une entreprise et en une opportunité politique pour les nombreux marchands de peur. Je recommande en particulier le chapitre 10 du livre de Scott, intitulé « Al-Qaïda et les élites états-uniennes ». Les sous-parties de ce chapitre comprennent des expressions comme « Les agents des États-Unis, les compagnies pétrolières et al-Qaïda », « Les États-Unis et al-Qaïda en Azerbaïdjan », « Unocal, les Taliban et ben Laden en Afghanistan », « Al-Qaïda, l'Armée de libération du Kosovo et le pipeline transbalkanique », « Al-Qaïda et le complexe pétrolier, militaire et financier ».

Je pourrais terminer par un plaidoyer en faveur d'une enquête parlementaire au Canada sur la véracité de l'interprétation du 11-Septembre, qui continue de mettre en danger la vie de nos soldats en Afghanistan. Je pourrais terminer en soulignant l'échec journalistique de la CBC (Canadian Broadcasting Corporation, la radio nationale, NdT) ou la propagande pour les guerres d'agression qui a proliféré en particulier dans les médias commerciaux. Comme l'a révélé l'enquête sur la CIA de l'après-Watergate, des « agents » recrutés dans les grands médias ont longtemps été utilisés par des organismes de la sécurité nationale (de l'État) afin de propager des campagnes de désinformation dont le but véritable est de booster les affaires de gens comme la famille Bush, une dynastie de profiteurs de guerre. Je pourrais illustrer certains de mes arguments en pointant vers les sites ridicules de Can West Global, et surtout celui du *Nation Post*. Je citerai seulement le titre d'un article où des bloggeurs anonymes se voient attribué beaucoup d'espace dans ce journal pour attaquer mon travail. Que font les rédacteurs de ce journal quand ils titrent « S'attaquer aux théoriciens du complot du 11-Septembre » sinon défendre le mythe de la guerre contre le terrorisme en occultant tout débat ?

Nombreuses sont les façons dont je pourrais conclure, mais je choisis en fait de terminer ce texte avec quelques réflexions sur George Bush, le droit international et le livre remarquablement bien accueilli de Naomi Klein intitulé *La Stratégie du choc : la montée du capitalisme du désastre* [11]. À travers le prisme de son interprétation keynésienne, Klein observe de nombreux pays au cours des dernières décennies. Pour ce faire, elle présente par exemple l'argument très convaincant que les modestes programmes de redistribution qui avaient été incorporées aux économies nationales et à l'économie mondiale en général n'ont pas survécu aux incursions du « capitalisme du désastre ». Nos relations matérielles ont été soumises aux chocs répétés de l'hyper privatisation pendant les périodes où nous avons été les plus vulnérables aux effets désorientant de traumatismes manufacturés ou induits naturellement.

Comme l'auteur le reconnaît dans son livre, les événements du 11 Septembre constituent l'exemple type de sa thèse centrale. Le choc des images de l'effondrement des tours a créé le prétexte pour l'invasion de l'Irak et la hâte du régime de Bush pour exploiter ce que Klein appelle le « marché du terrorisme ». L'Irak devait être un prototype pour démontrer que « le boulot de l'État n'est pas de fournir la sécurité, mais de l'acheter au prix du marché ». En outre, la violence en Irak a aidé à stimuler la culture de la peur et de la haine en Amérique du Nord qui renforce la montée de ce que Klein nomme « l'industrie de la sécurité de la patrie ».

Comme la plupart des auteurs qui écrivent sur la guerre contre le terrorisme, Klein aborde les attentats du 11 Septembre du bout de l'orteil pour arriver indemnes sur un terrain

professionnel plus sûr. Pour elle, cette zone plus sûre consiste à documenter la façon dont Bush, Cheney, Rumsfeld, Paul Bremer, et les autres architectes et ingénieurs de la privatisation de l'économie de la terreur ont exploité le 11 Septembre pour faire progresser leur ordre du jour politique. Mais éludant quasiment le sujet de ce qui s'est réellement passé le jour du Grand Choc, Klein s'incline devant le mantra « des échecs de la sécurité le 11-Septembre ». Klein emmène alors ses lecteurs dans sa très originale et importante analyse économique de l'Irak, le « Ground Zero » de la guerre contre le terrorisme.

Je crois comprendre la décision journalistique de Naomi. Je considère cela comme un compromis nécessaire, si elle voulait conserver un espoir de faire connaître son très utile travail sur les médias au Canada et aux États-Unis ainsi qu'auprès de jeunes militants dans le monde entier. Mais je pense que Klein est trop bien informée pour ne pas être méfiante de l'alibi de « l'échec de la sécurité » avancé par le régime Bush. Si mon intuition est vraie, que faut-il dire au sujet de la gravité du climat de paranoïa si même Naomi Klein s'autocensure, plutôt que de prendre le risque de rejoindre les groupes marginalisés « des théoriciens du complot » ? L'adhésion de Klein à des tabous sur le 11 Septembre est-elle similaire à celle de Noam Chomsky et des producteurs de médias sinon progressistes, comme par exemple, *ZMag*, *The Nation*, et *Democracy Now* ? Ou Barrie Zwicker a-t-il raison quand il affirme que des forces malveillantes sont à l'œuvre pour répéter dans le contexte de la soi-disant guerre contre le terrorisme, les techniques de désinformation et de guerre psychologique qui avaient cours pendant la Guerre froide ?

La rhétorique du discours d'espoir et de changement du Président Obama ne transcendera pas les discours de haine et les crimes de haine qui continueront à se multiplier aussi longtemps que le public détournera son regard de la vérité sur l'événement dont le contenu a été déformé pour justifier les crimes internationaux qui continuent à être perpétrés au nom de la guerre contre le terrorisme. Tant que cette fraude n'est pas exposée (reconnue), l'obscénité continuera probablement et George Bush franchira les frontières internationales pour donner des discours grassement rémunérés. Néanmoins, nous nous efforcerons de faire ce que nous pouvons le 17 mars en faisant de la visite de l'ancien président américain à Calgary un test pour savoir si nous sommes gouvernés par la règle du droit ou par la règle de la désinformation, du copinage et de la puissance militaire.

[1] « [Les USA d'Obama : actuellement 1 noir sur 11, incarcéré ou en probation](#) », Réseau Voltaire, 7 mars 2009.

[2] « [Les 52 plus dangereux dignitaires américains. Le jeu de cartes du régime Bush](#) », par Thierry Meyssan, Réseau Voltaire, 1er mai 2003.

[3] Lire *Guerre biologique et terrorisme*, par Francis A. Boyle, éditions Demi-lune, [disponible sur la librairie du Réseau Voltaire](#).

[4] *The Prosecution of George W. Bush for Murder*, par Vincent Bugliosi, Vanguard Press, 2008, 352 pp.

[5] Les jugements des tribunaux militaires internationaux de Nuremberg et de Tokyo excluent eux aussi l'impunité des dirigeants : dans son arrêt du 1er octobre 1946, le tribunal de Nuremberg, a souligné que « la protection que le droit international assure aux représentants de l'État ne saurait s'appliquer à des actes criminels. Les auteurs de ces actes ne peuvent invoquer leur qualité officielle pour se soustraire à la procédure normale et se mettre à l'abri du châtement ».

[6] « [Le programme des faucons pour 2004](#) », par Thierry Meyssan, *Réseau Voltaire*.

[7] « [Omar Khadr sera jugé, mais pas libéré](#) », *Réseau Voltaire*, 27 septembre 2007.

[8] Voir les [articles](#) et les [livres](#) de David Ray Griffin sur *Réseau Voltaire*.

[9] [The Road to 9/11 : Wealth, Empire, and the Future of America](#), par Peter Dale Scott, University of California Press, 2007, 432 pp.

[10] [La Guerre contre la vérité](#), par Nafeez Mosaddeq Ahmed, éditions Demi-lune, 512 pp. [Disponible sur la librairie du Réseau Voltaire](#).

[11] [La stratégie du choc : La montée d'un capitalisme du désastre](#), par Naomi Klein, version française Actes Sud, 2008, 669 pp.

Article original publié sous le titre « [Should George W. Bush Be Arrested in Calgary, Alberta, To Be Tried For International Crimes ?](#) », le 7 mars 2009.

Version française : Arno Mansouri pour [Réseau Voltaire](#).

Anthony J. Hall est professeur d'études sur la mondialisation à l'université de Lethbridge, Canada.

La source originale de cet article est Mondialisation.ca

Copyright © [Prof. Anthony J. Hall](#), Mondialisation.ca, 2009

Articles Par : **[Prof. Anthony J. Hall](#)**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca